

ment. Il est bon aussi de faire remarquer que les bois qui recouvrent ces terrains sont d'une valeur commerciale importante. Le bois est la propriété du colon, mais sujette à des conditions d'établissement.

---

Les produits de la ferme se vendent à gros prix et aussi chers qu'en France et en Belgique et même d'avantage sur place, il en est de même pour le bétail. Les outils, les meubles, les instruments d'agriculture sont peu chers, inutile d'en apporter avec soi. Comme la main-d'œuvre est très rare on fera bien d'emmener ses domestiques et ses valets de ferme.

---

Il n'est pas nécessaire que l'immigrant, pour jouir de tous les droits des habitants de cette province, se fasse naturaliser, car, la naturalisation n'est pas obligatoire. On peut cependant l'obtenir après trois ans de résidence.

---

Le climat de la province de Québec est très sain et des plus agréables en toutes saisons. Les Européens s'y acclimatent très facilement. Les chemins de fer sillonnent cette province en tous sens, et les rivières navigables fréquentées par des bateaux sont très nombreuses. Le St-Laurent est la grande voie de communication qui conduit à l'Atlantique. Tous les gros navires océaniques le remontent jusqu'à Montréal.

---

Il y a quatre grandes régions de colonisation où l'immigrant peut s'établir avec avantage, ce sont : le Lac St-Jean, le Nord de Montréal, le Témiscamingue, la Matapédia, le Témiscouata, la Gaspésie et l'Abitibi, toutes pourvues de chemins de fer et de routes carrossables.

---

Pour amples informations sur ces régions de colonisation on peut se procurer gratuitement sur chacune d'elles des brochures détaillées en s'adressant aux agences maritimes, en France, en Belgique et en Suisse, et aux Bureaux de la Société, à Montréal. L'envoi sera franc de port.